

# RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE SUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

LUC VAN HAMME  
*Conseiller général*

Date de clôture rédactionnelle : 1 février 2017

Editeur responsable: Hans Suijkerbuijk

© 2017 Wolters Kluwer Belgium SA

Waterloo Office Park

Drève Richelle 161 L

B - 1410 Waterloo

Tél.: 0800 16 868

Fax: 0800 17 529

[www.wolterskluwer.be](http://www.wolterskluwer.be)

E-mail: [client.BE@wolterskluwer.com](mailto:client.BE@wolterskluwer.com)

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans autorisation préalable écrite de l'éditeur.

D/2017/2664/029

ISBN 978-90-46-59921-1

BP/SECLEG-B117001

# TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

<b>CHAPITRE 1 INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 2 L'HISTOIRE EUROPÉENNE ET LA LÉGISLATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ</b>	<b>3</b>
1. De la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier à l'Union européenne	4
2. Les Directives et les Règlements en tant qu'instruments de législation européenne	10
3. La concertation sociale européenne	11
4. L'accès à la réglementation européenne	12
<b>CHAPITRE 3 LES DIRECTIVES EUROPÉENNES "LIBRE CIRCULATION": SÉCURITÉ ET SANTÉ DU MATÉRIEL</b>	<b>15</b>
1. La base légale: article 114 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (ex art. 100/100A/95)	16
2. Les caractéristiques des réglementations de la "nouvelle approche" et les normes européennes	20
3. La «nouvelle approche» et les normes européennes	21
4. Le NLF (New Legislative Framework for the marketing of products)	22
5. Les modules d'évaluation de la conformité	23
6. La documentation technique	28
7. La déclaration UE de conformité et autres déclarations	29
8. Le marquage CE	30
9. La surveillance du marché	31
10. La directive « Sécurité générale des produits » (2001/95/CE)	32
11. La directive « Responsabilité des produits » (85/374/CEE)	34

<b>CHAPITRE 4</b>	<b>LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE "LIBRE CIRCULATION": SÉCURITÉ ET SANTÉ DES SUBSTANCES ET DES MÉLANGES</b>	<b>35</b>
1.	La base légale: article 114 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (ex art. 100/100A/95)	36
2.	Classification et étiquetage : Règlement CLP	36
3.	Enregistrement, autorisation et restrictions: REACH	38
<b>CHAPITRE 5</b>	<b>LES DIRECTIVES "SOCIALES": SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL</b>	<b>51</b>
1.	La base légale: article 153 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (ex art. 118/118A/137)	52
2.	Caractéristiques des directives sociales sur la base de l'article 153 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (ex art 118/118A/137)	61
<b>CHAPITRE 6</b>	<b>LA DIRECTIVE SEVESO</b>	<b>63</b>
1.	Historique	64
2.	Réglementation	67
3.	Contenu	68
<b>CHAPITRE 7</b>	<b>QUELQUES DIRECTIVES POUR LA LIBRE CIRCULATION DES BIENS (MATÉRIEL)</b>	<b>81</b>
1.	Généralités	82
2.	Matériel électrique pour basse tension	83
3.	Récipients à pression simples	90
4.	Machines	98
5.	Compatibilité électromagnétique (EMC : Electromagnetic Compatibility)	106
6.	Equipements de protection individuelle (EPI)	114
7.	Produits de construction	126
8.	Appareils à gaz	169
9.	Equipements destinés à être utilisés en atmosphères explosibles	179
10.	Equipements sous pression	188

11.	Appareils sous pression transportables	204
12.	Ascenseurs	213
13.	Explosifs à usage civil	226
 <b>CHAPITRE 8 QUELQUES DIRECTIVES "SOCIALES" EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ AU TRAVAIL</b>		 235
1.	Généralités	237
2.	Directive cadre “Sécurité et Santé au travail”	238
3.	« Sécurité et Santé des lieux de travail »	243
4.	Utilisation des équipements de travail	247
5.	Utilisation des équipements de protection individuelle	253
6.	Manutention manuelle des charges	256
7.	Travail sur écrans de visualisation	258
8.	Exposition aux agents cancérigènes et mutagènes	261
9.	Exposition aux agents biologiques	266
10.	Sécurité et santé sur les chantiers temporaires ou mobiles	270
11.	Signalisation de sécurité et de santé sur les lieux de travail	276
12.	Protection des travailleuses enceintes	280
13.	Sécurité et la santé dans les industries extractives par forage	283
14.	Sécurité et la santé dans les industries extractives à ciel ouvert ou souterraines	288
15.	Directive cadre et ses directives particulières – Sécurité et la santé à bord des navires de pêche	292
16.	Exposition aux agents chimiques	296
17.	Sécurité et santé dans les atmosphères explosives	303
18.	Exposition aux vibrations	307
19.	Exposition au bruit	311
20.	18ème directive particulière — Abrogée	316
21.	Exposition aux rayonnements optiques artificiels	316
22.	Exposition aux champs électromagnétiques	321

<b>CHAPITRE 9 AUTRES DIRECTIVES BASÉES SUR L'ARTICLE 153 DU TRAITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE (EX ART118/118A/137))</b>	329
1. Exposition à l'amiante	330
2. Sécurité et santé dans le travail à durée déterminée ou intérimaire	334
3. Assistance médicale à bord des navires	337
4. Organisation du temps de travail	339
5. Protection des jeunes travailleurs	344